



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse

snpes.berry@gmail.com

Fédération Syndicale Unitaire

**Fermeture des cellules « mineurs »
à la maison d'arrêt de Bourges :**

**Enfin une clarification
et fin de l'arlésienne !**

Bourges, 30 janvier 2023

*« Être contesté
c'est être constaté »*

*Victor Hugo
(1802-1885)*

Après moult rebondissements, l'administration pénitentiaire a fini par acter à compter du 1^{er} janvier 2023 la fermeture des cellules mineures à la maison d'arrêt de Bourges et mettre ainsi un terme à ce que nous pourrions qualifier de serpent de mer ou d'arlésienne.

Cela faisait plus de 20 ans que le pseudo « quartier mineur » de la maison d'arrêt n'était pas aux normes en vigueur (quartier dédié et étanche) et des annonces contradictoires se sont multipliées au fil des années pour tenter d'y remédier, en l'occurrence fermeture ou création d'un véritable quartier mineur.

Ainsi, suite à un incident en septembre 2021, l'administration pénitentiaire n'a eu d'autre choix que de réinterroger la prise en charge des mineurs incarcérés et d'envisager la création d'un véritable quartier.

La section Berry du SNPES PJJ FSU a également contribué à sortir du statut quo en interpellant l'institution PJJ (cf. tract en date du 08 avril 2022 intitulé « Stop à l'incarcération des mineurs dans les conditions actuelles à la maison d'arrêt de Bourges ») et en sollicitant la presse locale (cf. article du Berry Républicain en date du 31 mai 2022 intitulé « L'incarcération des mineurs en question »). Les représentants SNPES sont intervenus pour rappeler entre autres les préconisations du contrôleur général des lieux de privation de liberté suite à des visites effectuées en 2013 et 2019 ainsi que la réponse du garde de l'actuel Garde des Sceaux en juin 2021.

Un audit a alors été réalisé pour envisager la délocalisation des cellules mineures vers un autre lieu de la maison d'arrêt. Or, eu égard au coût important des travaux, la délocalisation à l'interne du quartier mineur n'a pas été retenue et une fermeture a été actée officiellement pour la fin de l'année 2022 (cf. article du Berry Républicain en date du 07 décembre 2022 intitulé « *Le quartier pour mineurs va fermer* »).

La section SNPES PJJ FSU ne peut que se réjouir qu'une décision ait enfin été prise après beaucoup d'atermoiements non seulement pour les jeunes eux-mêmes (même si cela peut les éloigner du lieu de résidence de leurs parents) mais également pour les agents de la PJJ qui ne pouvaient continuer à travailler dans de telles conditions (pas de locaux dédiés et à partager avec d'autres institutions intervenant à la maison d'arrêt, absence d'étanchéité qui alourdit l'intervention éducative...).

